M. Labroue a tenu parole, et je lis cette histoire touchante sur les épreuves de quelques pages d'un livre intitulé *A travers les Pyrénées*, que va publier Tallandier, éditeur à Paris.

Je termine, comme de coutume, ma chronique par de brèves nouvelles des récoltes qui, jusqu'à la moisson, vont désormais avoir tant d'importance pour tous ceux qui s'intéressent aux choses de la campagne.

Le mal que l'on redoutait pour les céréales d'automne, par le fait des alternatives de gel et de dégel qu'elles subissent depuis deux mois, est maintenant un fait accompli.

La France agricole se divise en deux grandes catégories : l'une où l'on ne cultive que les avoines et orges de printemps et où à part quelques champs assez rares de seigles et de escourgeon, le blé est à peu près la seule céréale que l'on sème à l'automne. C'est la Beauce, la Brie, la Normandie, la Picardie, la Flandre, la Champagne, la Lorraine, la Bourgogne, enfin ce qu'on appelle le rayon de Paris et les provinces du Nord et de l'Est.

Le mal, en ces régions, n'a donc porté que sur le blé. Mais comme on y cultive principalement les variétés anglaises les plus tendres et les plus productives, et que ces variétés sont en général très susceptibles, elles semblent avoir assez sérieusement souffert.

Déjà, à l'époque des semailles d'automne, un certain nombre de champs n'ont pu être ensemencés par suite du mauvais temps. Si l'on ajoute ceux que les désastreux effets des gels et dégels répétés obligent à refaire aujourd'hui, on peut dire que, dans ces régions, le quart au moins des champs de blé est à ensemencer ou à réensemencer.

J'ai traversé hier la Beauce entre Paris et Orléans. Depuis quatre ans où elle présentait le même aspect, je ne l'avais vue aussi grise et aussi terne. A part quelques rares champs de seigle un peu plus verdoyants que le reste, on se croirait en novembre.

La seconde catégorie, qui est la nôtre, comprend les provinces de l'Ouest, du Midi et quelques départements du centre. On y sème à peu près exclusivement des céréales d'automne : blé, seigle, escourgeon ou orge d'hiver et enfin avoine d'hiver.

Bien qu'ils payent assez peu de mine, les froments, en général de variétés un peu plus rustiques que celles du Nord, ont mieux résisté aux gelées. Il en est fort peu qu'il en soit obligé de refaire et d'aspect si chétif qu'il soit, le plant est encore assez épais pour que sous l'influence d'une température douce et humide, prochaine et prolongée, le mal puisse être entièrement réparé.

Le seigle, très peu sensible aux effets de la gelée, a surtout souffert de l'extrême abondance des limaces qui, cette année, ont exercé leurs ravages dans des proportions tout à fait extraordinaires.

Quant aux avoines d'hiver, elles ont été abîmées par les gels et dégels des deux derniers mois, après avoir déjà, au moment de leur naissance, souffert, elles aussi, des limaces. On estime qu'il en faut refaire la moitié. Mais il n'en faudrait pas cependant tirer un trop fâcheux pronostic pour l'avenir de la récolte, et cela pour deux raisons :

La première, c'est que, dans la récolte générale d'avoine, celle qu'on sème à l'automne figure à peine pour un quart.

La seconde, c'est que ces gelées prolongées sont si favorables à l'ameublissement du sol, qu'il est bien rare que la céréale de printemps qui remplace une céréale d'automne gelée, ne donne pas un bon résultat.

A. COUTEAUX.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Elections au conseil général

HÉRAULT. — Dans le canton de Capestang, M. Guilhaumou, avocat, contrôleur des compagnies d'assurances au ministère du commerce, radical, est élu conseiller général par 1,292 voix contre 1,091 à M. le docteur Villebrun, radical-socialiste, en remplacement du docteur Théron, décédé.

SARTHE. — Dans le canton de Châteauneuf, M. Pertué, républicain, a été élu par 1,453 voix contre 1195 à M. Brichet, conservateur, en remplacement de M. le comte Retailleau, conseiller conservateur décédé.

VAUCLUSE. — Dans le canton sud d'Avignon, M. Guigon, républicain, est élu par 1,668 voix.

Dans le canton nord d'Avignon, M. Reynaud, républicain est élu par 1,936 voix.

Les candidats élus étaient les adversaires de la liste « municipale » soutenue par M. Pourquery de Boisserin, ancien député, maire démissionnaire d'Avignon.

NOUVELLES DU JOUR

Le *Journal officiel* publie aujourd'hui le décret par lequel, comme nous l'avons annoncé hier, M. Bascou, préfet des Basses-Alpes, est nommé préfet de la Charente, en remplacement de M. Ferré, mis en disponibilité sur sa demande.

M. Landrodie, sous-préfet de Saintes, est nommé préfet des Basses-Alpes.

Sont nommés sous-préfets :

De Saintes, M. Boudet, sous-préfet de Saint-Flour.

De Saint-Flour, M. Béchade, sous-préfet de Montfort.

De Montfort, M. Georget, nommé sous-préfet de Jonzac et non installé.

De Jonzac, M. Carré, chef de cabinet de préfet.

M. Bérard, sous-secrétaire d'Etat aux postes, arrivé hier matin à Toulon, s'est rendu à la Seyne où il a visité l'usine des câbles électriques. De là il est allé à Tamaris-les-Sablettes où un banquet lui a été offert. M. Bérard y a fait l'éloge du personnel des postes qui travaille, dit-il, pour le bien public, le bien du service, le bien du pays; il a remercié les amiraux et les généraux d'avoir bien voulu assister à cette fête et ajouté que l'armée et la marine sont les défenseurs de la loi, de la République et du pays.

M. Bérard est rentré à Toulon l'après-midi et il a assisté aux fêtes du carnaval. Le soir, dîner à la sous-préfecture et représentation de gala au théâtre municipal.

On annonce que M. Georges Berry, député du 9e arrondissement de Paris, interpellera le ministre des travaux publics sur les travaux de la place de l'Opéra. M. Berry a reçu de M. Bienvenu, directeur des travaux du Métropolitain, la lettre suivante, qui, d'ailleurs, ne le satisfait pas :

M. le préfet de la Seine, après avis d'une commission spéciale chargée de définir les conditions d'exécution des travaux de construction du Métropolitain sur la place de l'Opéra, a autorisé le barrage de la rue Auber jusqu'au 14 mars inclus au plus tard. La partie de la station « Opéra », qui est située sur la place de l'Opéra, devra être rendue plus tôt à la circulation et, en fait, les travaux de repavage vont y être entrepris lundi prochain; le travail a été mené, d'ailleurs, avec la plus grande rapidité.

Les travaux à exécuter au centre de la place pour le croisement des trois lignes (boulevard de Courcelles à Ménilmontant, place du Palais-Royal-place du Danube, Auteuil-Opéra) ne seront entrepris que lorsque le pourtour de la place sera complètement redevenu libre. Aucun chantier ne devra, d'ailleurs, être installé sur le pourtour de la place avant que l'ouvrage central ait été terminé.

Les mesures relatives à la circulation ont été réglées par M. le préfet de police (établissement d'une chaussée auxiliaire de douze mètres de large, division des courants de circulation, etc.) de façon à ce qu'il ne se produise jamais de gêne grave.

M. Groussau, député du Nord, vient de déposer une proposition de loi relative à la protection de la liberté du travail. L'article 414 de notre Code pénal ne punit que « les violences, voies de fait, menaces ou manœuvres frauduleuses » portant atteinte à la liberté du travail. En Angleterre et en Belgique, on punit aussi les actes d'intimidation, tels que ceux qui résultent des rassemblements, cortèges et reconduites. C'est cette protection plus complète de la liberté des ouvriers que M. Groussau propose d'introduire dans la législation française.

Un décret décide que les taxes du tarif minimum continueront à être applicables provisoirement aux denrées coloniales visées à l'article 1er des lois du 24 février et du 17 juillet 1900 originaires des pays suivants : Etats-Unis de l'Amérique du Nord, île de Porto-Rico, Nicaragua, République de Honduras, colonie des Seychelles, colonie de la Jamaïque, colonies néerlandaises, Inde anglaise, colonie de Ceylan.

Dans un article sur « Vérité » le dernier roman de Zola, que publie le *Radical*, M. Joseph Reinach revient sur la question du bordereau annoté :

On commence à connaître le rôle capital d'un autre faux d'Henry, le bordereau sur papier fort, annoté par l'empereur d'Allemagne : c'est le *leit-motiv* du drame, quelque chose comme le fameux fil rouge qui est au cœur des cordages de la marine anglaise. Ce faux extraordinaire n'a point, comme on pense, échappé à Zola.

Et M. Reinach, en substituant aux personnages fictifs du roman de Zola les noms de personnages réels de l'affaire Dreyfus, dit que le romancier montre comment le général Mercier aurait obtenu, à l'aide de ce faux, la seconde condamnation de Dreyfus. Il rappelle que, au procès de Rennes, un des juges fit poser au général Mercier une question à laquelle personne ne comprit rien :

Mon général, n'a-t-on jamais fait l'hypothèse que le bordereau sur papier calque pouvait être la copie d'un bordereau original? Et, ajoute M. Reinach, Mercier répond, avec sa merveilleuse présence d'esprit : « J'ai vu cette hypothèse dans les journaux; mais elle n'a jamais été faite *à ce moment-là* au ministère de la guerre. »

Un de nos collaborateur a demandé à M. Joseph Reinach s'il avait pris connaissance des démentis de M. le général Mercier qui ont paru dans le *Temps* :

Je n'y contredis nullement, nous a répondu M. Joseph Reinach, mais ils ne portent que sur un point particulier; M. le général Mercier affirme qu'il n'a pas communiqué lui-même le bordereau annoté aux juges de Rennes. Mais il ne dit point que les juges ou certains d'entre eux ne l'ont point connu, qu'il n'a pas été lui-même détenteur d'une des fameuses photographies; surtout, il ne dit *point s'il tient ou non* le bordereau annoté pour un faux ou pour une pièce authentique.

— Connaissez-vous le texte de la prétendue annotation ?

— Je n'ai pas vu moi-même, ai-je besoin de le dire? la photographie du bordereau annoté, mais je puis vous donner le texte de l'annotation impériale tel qu'il a été publié, en traduction, par un journal qui a toujours combattu la revision : « Envoyer le plus vite possible les pièces mentionnées; faites en sorte que la canaille de Dreyfus se hâte. » Signé : W. (*Wilhelm Guillaume*). C'est ce faux qu'Esterhazy appelait *la garde impériale*. »

M. Raymond Poincaré, élu hier sénateur, a adressé la lettre suivante aux délégués sénatoriaux du département de la Meuse :

« Mes chers compatriotes,

Je vous remercie du témoignage de confiance que vous m'avez donné.

Les républicains de la Meuse ont tenu à choisir comme sénateur un député qui avait eu à lutter, l'an passé, contre les assauts de la réaction et qui en avait triomphé.

Pour rester digne de la manifestation que vous avez faite sur mon nom, je sais qu'il me suffira de toujours suivre, dans la Haute Assemblée, une politique résolument républicaine et démocratique. Je ne manquerai pas à ce devoir.

Recevez, mes chers compatriotes, l'expression de mes sentiments dévoués.

R. POINCARÉ.

Le 22 février.

L'Alliance française pour la propagation de la langue française à l'étranger et aux colonies, a tenu ce matin, à l'hôtel de la Société d'encouragement à l'industrie nationale, son assemblée générale annuelle.

M. Frank Puaux, qui présidait, a présenté les excuses de *M. Pierre Foncin, inspecteur général de* l'instruction publique, président de l'Alliance française, retenu en province par la santé de Mme Foncin. L'assemblée a voté l'envoi d'un télégramme de sympathie à son président.

Lecture a été faite des rapports annuels, par MM. Dufournantelle, secrétaire général, et Armand Robin, trésorier général. Il résulte de ces rapports, que la situation de l'Alliance est des plus satisfaisantes, grâce aux cotisations, dont le total est plus élevé que l'an dernier, et aux dons de généreux bienfaiteurs. Parmi les souscriptions, M. Robin signale particulièrement le versement de 1,000 francs effectué par M. James H. Hyde, président du bureau fédéral des comités de l'Alliance françaises aux Etats-Unis.

Les cours de vacances, que dirige M. Brunot, professeur à la Sorbonne, ont donné cette année un bénéfice dépassant 10,000 francs.

Cette prospérité de l'association est, de plus, indiquée par le montant des allocations distribuées aux écoles du dehors. L'Alliance française a, pendant son dernier exercice, réparti entre les établissements qui, aux colonies et à l'étranger, travaillent à assurer l'étude et la connaissance de notre langue et de notre littérature, une somme totale de 208,396 francs.

L'assemblée a entendu ensuite une très intéressante communication de M. Bonet-Maury, professeur à la Faculté de théologie protestante, sur la situation de la langue française aux Pays-Bas.

Ce soir, au palais d'Orsay, banquet annuel de l'Alliance française, présidé par M. Doumergue, ministre des colonies.

La Ligue de la liberté d'enseignement adresse à ses adhérents une longue circulaire où est exposée la situation actuelle de l'enseignement libre, telle qu'elle résulte de l'application faite par le ministère Combes de la loi sur les associations.

Elle explique qu'après l'exécution des décrets de fermeture, en juillet dernier, les propriétaires des écoles se sont ralliés à une des deux solutions que voici :

1° L'école a été ouverte avec un personnel laïque, soit que des institutrices aient été recrutées, soit que les sœurs, dépouillées de tout moyen d'existence, aient pris le parti de quitter la congrégation, d'abdiquer leurs vœux, et de continuer leur profession d'institutrices, en renonçant à la vie et au costume religieux;

2° Les propriétaires ont renoncé provisoirement à rouvrir l'école, ajournant les réorganisations jusqu'à la décision attendue du Conseil d'Etat, mais ils n'ont pas voulu priver les familles des services annexes qu'ils avaient établis : une garderie pour les jeunes enfants, un ouvroir pour les jeunes filles aux jours et aux heures où ne se tient pas la classe communale, un patronage du dimanche, un service de visites des malades à domicile ont été ainsi maintenus.

La Ligue de l'enseignement signale que ces diverses œuvres, à la différence de l'école proprement dite, ne sont réglementées par aucune loi, que la jurisprudence du conseil supérieur a proclamé qu'elles étaient étrangères à la loi du 30 octobre 1886 sur l'instruction primaire et qu'il a été reconnu que toute personne pouvait les établir dans son domicile sans déclaration préalable. Mais la Ligue ayant été avisée que « l'administration préfectorale, sur les injonctions du président du conseil, cherche à troubler cette situation de fait », elle indique, en ces termes, aux propriétaires d'établissements comment ils peuvent se défendre :

De juillet à octobre dernier, le gouvernement a prétendu avoir le droit d'expulser les sœurs et d'apposer les scellés administratifs. Il a mis en mouvement, sur l'ordre des préfets, les commissaires de police et la force armée.

En novembre, le ministère, forcé de comprendre qu'il avait fait fausse route, présentait aux Chambres un projet devenu la loi du 4 décembre 1902.

Cette loi supprime l'exécution *manu militari* par ordre de l'administration et lui substitue en tout, pour l'application de la loi du 1er juillet 1901, l'autorité judiciaire avec ses formes lentes, ses discussions publiques et ses jugements motivés susceptibles de recours.

Dans l'état actuel de la législation, aucune menace de fermeture et d'expulsion par la force ne peut donc être suivie d'effet, s'il n'est pas intervenu un arrêt de justice définitif, régulièrement signifié.

C'est là un point capital dont les propriétaires d'établissements ayant à leur service des sœurs doivent se pénétrer.

Les fonctionnaires, préfets, sous-préfets, commissaires de police ou inspecteurs primaires n'ont qu'un droit : celui d'entrer dans l'établissement; d'interroger les personnes qui s'y trouvent et de dresser, s'ils le jugent bon, des procès-verbaux de contravention.

Ils enverront ces procès-verbaux au procureur de la République, et pendant les délais qui s'écouleront avant les décisions définitives, l'établissement ne pourra être troublé dans son fonctionnement.

Le préfet qui envoie une injonction à une sœur de se retirer à la maison mère se croit donc revenu au mois de juillet 1902. Il commet un double abus de pouvoir, aucune loi n'ayant jamais autorisé cette sorte d'injonction et la loi du 4 décembre 1902 édictant les seules sanctions dont l'administration puisse se servir. Les sœurs ainsi visées n'ont qu'à prévenir sur-le-champ les propriétaires de l'établissement. Ceux-ci n'ont qu'à faire savoir au préfet qu'ils attendront pour prendre parti le procès-verbal de contravention qui serait dressé en vertu de la loi du 4 décembre 1902.

Dans tous les cas qui nous sont soumis, l'immeuble appartient à un propriétaire, en son nom personnel ou comme représentant d'une société qui s'est constituée en vue de pourvoir aux dépenses de la maison. Les sœurs sont choisies par lui, rétribuées par lui, le propriétaire ou la société peut les congédier, prendre, le mois suivant, d'autres sœurs ou des laïques. L'établissement, sous la direction de son propriétaire, est pleinement indépendant; il n'est, à aucun titre, subordonné, ni inféodé à la congrégation.

Lorsque toutes ces circonstances se rencontrent, le devoir des propriétaires d'établissement est de défendre leur droit absolu devant la justice.

AU JOUR LE JOUR

Au musée du Luxembourg

Fermé depuis trois semaines pour des remaniements annuels, le musée du Luxembourg rouvre ses portes, demain mardi, au public. On y trouvera, comme éléments nouveaux d'intérêt, une exposition de dessins et de peintures de Boudin, une exposition de même nature, accompagnée d'eaux-fortes, où se montre dans sa souplesse et dans sa variété le talent délicieux de Lewis-Brown, et quelques œuvres choisies parmi les meilleures, ou les plus ratentissantes, de Benjamin-Constant.

Les *Chérifas*, qui garnissent à elles seules un énorme pan de mur, appartiennent à la seconde catégorie de ces œuvres. Elles obtiendront, comme il est naturel, le succès de curiosité qui en fit jadis un des clous du Salon. Elles laisseront indifférent le connaisseur. Tous ces corps de femmes étendus, en un désordre savant, dans un effet de lumière factice, au milieu d'un décor oriental, ne sont certes pas du premier venu, mais la peinture en est creuse et cela sent surtout l'imagerie. En revanche, on admirera sans réserve le merveilleux petit portrait, si riche de matière et si beau de couleur, si sincèrement étudié en même temps, où Benjamin Constant avait fixé les traits de la vieille tante qui l'éleva. En présence d'un morceau de cette allure, le mot de chef-d'œuvre n'a rien de trop. On en voudrait beaucoup de pareils dans ce musée.

Volontiers, je mettrais sur la même ligne, si j'y rencontrais tant soit peu d'émotion, le portrait d'homme enlevé par Vollon avec une si mâle énergie, dans une gamme si séduisante de tons fauves. Cette simple tête s'égale en largeur d'expression et en beauté technique aux meilleurs morceaux de peinture du dix-neuvième siècle. Avec le portrait de femme âgée, de *Gaillard, qui figure, d'ailleurs*, au musée depuis longtemps, avec cet autre portrait de femme où Delaunay affirme avec tant d'autorité sa maîtrise, avec la *Femme au gant*, de Carolus Duran, avec la *Mme de Calonne*, de Ricard, avec le portrait récemment acheté à l'exposition de Desboutin, avec certaines effigies féminines de Baudry, de Hébert, surtout de Fantin-Latour, ces nouvelles recrues font singulièrement honneur au musée. Les portraits d'hommes dont il se glorifie n'ont rien de comparable, à peu d'exceptions près.

Ce que j'ai le plus de plaisir à voir figurer au Musée, avec ces superbes pièces, remonte à plus d'un quart de siècle. On a dédaigné, pendant les vingt-cinq ou trente ans qui viennent de s'écouler, de mettre en bonne place des talents dénodés comme le paysagiste Paul Flandrin, ou méconnus comme le compagnon de Théodore Rousseau, Charles Le Roux, et comme le peintre militaire Guillaume Régamey. On les a conservés dans les réserves du musée. Sachons gré au conservateur du Luxembourg, M. Léonce Bénédite, d'en avoir tiré les *Cuirassiers au corps de garde* qui font aimer le nom de Régamey, les deux paysages où Charles Le Roux s'affirme aussi bon coloriste qu'observateur zélé de la nature, enfin l'exquise petite page de Paul Flandrin, si personnelle et d'une si belle tenue, *Solitude*.

A cette dernière, qui est la meilleure du lot, je préférerais encore un *Paysage de Provence*, de Guigou, d'un relief magistral et d'une puissance incomparable de couleur.

A signaler encore, dans la salle réservée aux artistes étrangers, quelques nouveaux venus, la *Naïne* et l'ensemble de portraits de Zuloaga, le *Benedicite*, de Fritz de Uhde, et la *Veille d'un examen en Russie*, d'un artiste dont je n'ai pu retenir le nom, mais dont la note est vaporeuse et juste.

Si j'avais, devant ce musée renouvelé, un regret à exprimer, je craindrais qu'on n'y attachât une importance excessive aux esquisses. Le Luxembourg est la pépinière où l'on recrute des tableaux pour le Louvre; ce n'est pas un cabinet d'amateur. On devrait en proscrire les esquisses, quel qu'en soit l'intérêt, sauf dans le cas d'une rétrospective, comme on le fait en ce moment pour Lewis-Brown et Boudin. Les études d'après nature, fussent-elles d'un homme de génie, n'ont qu'y faire, à moins qu'elles n'aient la précision et le serré d'un tableau.

Aux sculptures, les morceaux récemment admis sont relativement peu nombreux. Nommons les *Violettes*, de Larche; la *Chienne danoise*, de Lecoutier, la *Nageuse*, de Massoulle. Le beau groupe en marbre de Lefebvre, les *Jeunes aveugles*, qui fut si goûté au dernier Salon, est également désigné pour orner le Luxembourg. Il n'y entrera que dans une quinzaine de jours. — *T. S.*

FAITS DIVERS

LA TEMPÉRATURE

Bureau central météorologique

Lundi 23 février. — Le régime des vents forts de l'ouest aux pressions basses persiste encore ce matin sur le nord de l'Europe.

Le minimum signalé hier à l'ouest de l'Irlande passe au nord de l'Ecosse tandis que celui qui était près de Bodo s'éloigne vers l'est.

Le baromètre devient moins élevé dans le sud du continent (Malte 771 mm.); il atteint 778 mm. aux Açores.

Le vent est fort de l'ouest sur nos côtes de la Manche et de la Bretagne; la mer est très grosse à Ouessant.

Des pluies sont tombées sur le nord-ouest de l'Europe; en France, on a recueilli 7 mm. d'eau à Cherbourg, 2 à Brest, 1 à Boulogne.

La température a monté dans le centre du continent; elle était ce matin de — 6° à Uléaborg, + 10° à Paris, 15° à Clermont, Vienne.

On notait : + 13° au puy de Dôme, 4° au mont Ventoux 1° au pic du Midi.

En France, le temps va rester doux; des pluies sont probables dans le nord et l'ouest.

A Paris, hier, couvert.

La température moyenne, 11°2, a été supérieure de 7°2 à la normale (3°9).

Depuis hier, midi, température : maximum, + 13°4; minimum, 10°1.

A la tour Eiffel : maximum, 12°1 le 22 à 9 h. du soir; minimum, 8°8 le 23 à 7 h. du matin.

Baromètre à sept heures du matin : 760 mm. 5; en hausse à midi.

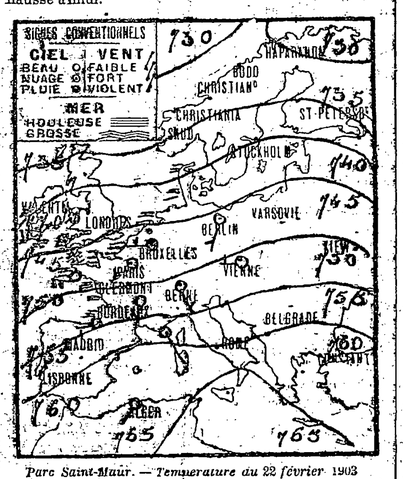

Pare Saint-Maur. — Température du 22 février 1903

3 heures matin	+ 9°5	3 heures soir	+ 13°0
6 —	+ 8°7	6 —	+ 12°9
9 —	+ 9°9	9 —	+ 12°3
Midi —	+ 11°0	Minuit	+ 12°2

Situation particulière aux ports

Manche, Bretagne : mer houleuse.
Méditerranée : mer peu agitée.

LA SOIRÉE D'HIER. — Jusque très tard dans la soirée, la foule a continué, sur les grands boulevards, de se lancer des confetti. La fête, partout gaie et animée, a été cependant attristée en un point des boulevards.

Vers minuit, deux garçons coiffeurs, Louis Philippe et Auguste Mousson, se promenaient sur le boulevard Poissonnière, avec la femme de l'un d'eux, Mme Philippe. Mme Philippe jetait des confettis aux passants. A l'angle de la rue Poissonnière, un passant s'élança vers elle et voulut l'embrasser. « Laisse ma femme tranquille ! » lui cria Philippe. Mais l'autre, au lieu de se retirer, injuria le mari. Une querelle éclata. Philippe prenant un couteau dans sa poche en frappa son adversaire à deux reprises. Celui-ci, qui se nomme Constant Pujol et qui est un pâtissier, âgé de dix-neuf ans, a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

ÉVASION MANQUÉE. — Trois jeunes gens, qui devaient aller rejoindre les bataillons d'Afrique, avaient été transférés de la prison centrale de Nîmes où ils étaient détenus, au fort Saint-Jean, de Marseille.

Dans la soirée d'hier, après avoir scié les barreaux de leur cellule et fabriqué une corde avec des couvertures, ils ont tenté de s'évader. Le premier descendit sans encombre; le second fut moins heureux et, tombant de trois mètres de hauteur, se blessa au pied. Quant au troisième, nommé Debrochard, la corde s'étant rompue, il fit une chute de quinze mètres et s'abîma sur le sol. Il est mort sur le coup. Ses deux camarades ont été ressaisis.

INFORMATIONS DIVERSES

En raison des fêtes, le ministre des colonies ne recevra pas mercredi prochain 25 février.

— Les partisans de la paix entre les nations ont organisé hier un banquet au restaurant Corazza, sous la présidence de M. Charles Richet, professeur à la Faculté de médecine. On remarquait parmi les principaux convives : MM. Frédéric Passy, membre de l'Institut, bénéficiaire du prix Nobel : d'Estournelles de Constant, Beauquier et Chauvière, députés.

Au dessert, M. Lucien Le Foyer a donné lecture de quelques lettres d'excuses. Des discours ont été prononcés par MM. Charles Richet, Frédéric Passy, Beauquier et par Mme Séverine.

— Nous avons encore reçu pour le *Comité de secours aux marins bretons* : de M. de Bogusz, 50 francs; M. et Mme Boucher, à Montrouge, 30 fr.; Quelques membres de l'enseignement, à Tlemcen, 26 francs; Une Française, à Saint-Pétersbourg, 7 fr. 95; G. B., 15 francs; M. P., 20 francs; Dons recueillis à Pierrefontaine et Villars-les-Blamont, par M. le pasteur Perlet, 65 francs. Ensemble : 214 fr. 95, que nous verse le Crédit lyonnais.

— L'administration de l'*Art* se fait un plaisir de répondre à toutes les demandes de renseignements sur l'abonnement à ce célèbre recueil, les primes, les tirages à part, la collection des *Artistes célèbres*, etc. S'adresser, 61, rue de la Victoire, Paris.

Mieux, Meilleur marché. — C'est aux Etablissements Allez frères, 1, rue Saint-Martin, que s'adressent toutes les personnes désireuses de monter ou de remonter économiquement leur ménage, d'installer ou de réinstaller aux meilleures conditions leurs villas et jardins.

NÉCROLOGIE

On annonce la mort, à Constantine, de M. Colas, que l'Empire déporta après le coup d'Etat, et que le département de Constantine, en 1871, envoya siéger à l'Assemblée nationale.

Nous apprenons la mort de Mme Vonoven, femme de notre confrère Lucien Vonoven, du *Petit Journal*.

Les obsèques auront lieu, 57, faubourg Montmartre, demain matin mardi, à neuf heures trois quarts.

Conformément au désir de la défunte, il ne sera pas envoyé de faire-part.

Prière de n'envoyer ni fleurs ni couronnes.

LIBRAIRIE

GEORGE SAND & SES AMIS

La librairie Ollendorff met en vente le livre si curieux de M. Albert Le Roy, intitulé : *George Sand et ses amis*. Tous ceux qui ont assisté, à la Sorbonne, aux conférences de M. Albert Le Roy, savent déjà de quelle importance doit être ce volume qu'on peut considérer comme définitif sur tant de problèmes passionnément discutés. Raconter les curiosités du cœur de George Sand, c'est avoir le fil conducteur à travers son œuvre. On ne la connaîtra vraiment qu'après avoir lu le livre de M. Albert Le Roy, amusant comme un roman.

LA REVUE

(ancienne « Revue des Revues »), la plus importante parmi les grandes revues françaises et étrangères.

Spécimen sur demande. Paris, 12, avenue de l'Opéra.

Incroyable et véridique, le livre singulier de M. Gilbert Augustin-Thierry : *Conspirateurs et gens de police*, a conquis le grand public.

(Voir aux annonces.)

L'Annuaire des propriétaires de Paris, rue d'Amsterdam, 71, qui vient de paraître, indique les noms et adresses particulières de tous les propriétaires de Paris, ainsi que les immeubles qu'ils possèdent.

Prix : 15 francs. (10e année.)

AVIS ET COMMUNICATIONS

CONSTITUTION DES RETRAITES
PAR L'ASSURANCE SUR LA VIE

Tout serviteur de l'Etat acquiert des droits à la retraite moyennant des retenues pratiquées sur son traitement, et cette retraite est considérée par tous comme un inappréciable avantage inhérent aux seules fonctions publiques.

Chacun cependant, grâce à l'assurance sur la vie, peut se le procurer.

En effet, en échange d'une prime modique, La Nationale prend l'engagement de servir à une époque déterminée une rente viagère ou un capital au contractant.

Sous cette forme, la retraite est plus complète que les pensions accordées par l'Etat et peut être appropriée aux ressources et à la situation de chacun.

Elle peut, en outre, être constituée sur deux têtes.

La Nationale a son siège social à Paris, 17, rue Laffitte, et 2, rue Pillet-Will (9e arrondissement); elle envoie confidentiellement et gratuitement les notices et tarifs de ses opérations à toute personne qui lui en fait la demande. S'adresser également aux agents généraux qui représentent la Compagnie dans tous les arrondissements de France.

THÉATRES

M. F.-A. Chéramy, avoué, abonné de la Comédie-Française, a acquis à la vente Bodinier le beau portrait de Mlle George par Lagrenée, comme il avait acheté les *Mémoires* de la tragédienne à la vente Tom Harel.

Il vient d'aviser l'administrateur de la Comédie qu'il faisait don au Théâtre-Français de ce portrait qu'avait découvert et que serait heureux de voir rue Richelieu M. Bodinier, le dévoué et sympathique secrétaire général de la Comédie-Française, dont le souvenir est resté cher aux amis de la Maison.

— La correspondance suivante vient de s'échanger entre M. Henry Bernstein et M. André Antoine :

22 février 1903.

Mon cher Antoine,

A l'époque où vous avez reçu *Ses Yeux bleus*, j'étais neuf dans le métier, si neuf que je crus excellent de lire ma pièce à qui voulait l'entendre. On en a donc beaucoup parlé avant l'heure, — beaucoup trop, et même il s'est trouvé d'ingénieux oisifs pour rapprocher certaines péripéties de l'œuvre d'événements très contemporains.

Mieux que personne, vous savez combien des allusions de ce genre étaient loin de mon esprit, à l'époque où j'écrivis *Ses Yeux bleus*, et que ma comédie ne peut contenir que des ressemblances toutes fortuites. Vous savez aussi et tous mes amis savent que je ne fuis pas les responsabilités, bien au contraire; mais il en est d'une certaine nature que je me refuserai toujours à encourir. Les potins ont pris une extension que je ne soupçonnais pas; trop de curiosités sont dès à présent éveillées. Aussi je préfère, pour éviter de fausses interprétations, et quelque chagrin que j'en éprouve, retirer ma pièce.

Je conserve mon sujet, je le crois humain et général; un jour, peut-être, j'en tirerai une nouvelle pièce et, ce jour-là, je m'arrangerai de telle manière qu'il soit impossible aux malveillants de faire suspecter mes intentions.

Je n'ignore pas combien ma résolution est tardive : vous avez signé tous les engagements que je vous demandais et je risque de vous mettre dans l'embarras; aussi fais-je appel à une affection qui ne s'est jamais démentie.

Votre dévoué,

HENRY BERNSTEIN.

Paris, 22 février 1903.

Mon vieux,

Je comprends vos scrupules sans les partager. Le public eût fait justice des potins et des calomnies. Cependant j'estime que l'auteur demeure toujours maître de son ouvrage et je n'ai qu'à m'incliner.

Je vous rends votre pièce; je la regrette d'autant plus vivement que c'est ce que vous avez fait de mieux.

Affectueusement.

A. ANTOINE.

D'après ce qui est raconté, on aurait pu voir dans la pièce nouvelle des allusions à la vie privée d'un journaliste célèbre.

— La commission des théâtres s'est réunie ce matin, au Moulin-Rouge, et, après avoir visité la nouvelle salle, en a autorisé l'ouverture.

La question de l'éclairage a été pour le moment réservée. La commission a demandé, à ce sujet, certaines modifications qui seront incessamment réalisées.

Un an de Wagner.

D'après un article de M. de Wolzogen, cité par l'*Européen*, les œuvres de Wagner ont été jouées 1,339 fois du 1er juillet 1901 au 30 juin 1902. Voici le détail de ces représentations :

Lohengrin, 289; *Tannhæuser*, 257; le *Vaisseau-fantôme*, 184; la *Walkyrie*, 155; les *Maîtres-Chanteurs*, 129; *Siegfried*, 88; *l'Or du Rhin*, 83; *Crépuscule des dieux*, 76; *Tristan et Iseult*, 57; *Rienzi*, 30.

Les représentations ont eu lieu dans 80 villes différentes. En première ligne, Vienne, qui a consacré 64 soirées à Wagner.

Sur les 1,339 représentations, 1,036 ont eu lieu en Allemagne (où, disent les gens à l'air entendu : « On n'aime plus Wagner. ») 311 représentations ont eu lieu hors de l'Allemagne, dont 45 à Stockholm, 44 à Paris, 23 à Londres.

Le chiffre de 1,339 représentations est à peu près la moyenne annuelle. Les droits d'auteur, la vente des partitions, etc..., c'est — en même temps qu'une sublime chose — une très belle « affaire » que le répertoire Wagnerien...

— L'*Abbesse de Jouarre*, le drame de Renan, sera représentée, le 28 février, en matinée, au Lessing-Theater de Berlin au bénéfice de l'Œuvre des nouveaux-nés.

Il y a quelques années Mme Eleonora Duse s'était vivement intéressée à ce drame et avait eu l'intention de le jouer, mais l'autorisation ne lui avait pas été accordée.

La fille d'Ernest Renan a accordé cette autorisation ces jours derniers au comité de l'Œuvre des nouveaux-nés « pour porter profit à une entreprise qui entrait dans les idées de son vénéré père ».

— Ce soir :

A l'Athénée, à huit heures et demie, premières représentations de *Chassé-Croisé*, comédie en un acte de MM. Gavault et Berr :

MM. Bouchard, Raoul; Godeau, Dutrey; Bussy, Etienne; Mmes Chantenay, Gilberte Dutrey; Vincourt, Rose Mousse; Le Brun, la concierge.

Et de l'*Enfant du Miracle*, comédie-bouffe en trois actes, de MM. Paul Gavault et Robert Charvay :

MM. Matrat, Croche; Le Gallo, Georges Darieu; Jean Pénier, Pauline; Levesque, Lescaloplur; Bullier, Lensquenet; Bouchard, Paradeux; Garbagni, Hernani; Bedugue, Baptiste. Mmes Marguerite Caron, Elise; Louise Bignon, Berthe Paradeux; Rempley, Marguerite; Aël, Mme de Langrune; Vincourt, Hermance; Le Brun, Suzanne.

Au théâtre Sarah-Bernhardt, dernière représentation d'*Andromaque*.

— Spectacles de la semaine à l'Opéra-Comique :

Mardi, en matinée, *Mignon* et les *Noces de Jeannette*; le soir, la *Traviata*; mercredi, soirée populaire, *Mireille*; jeudi, *Iphigénie en Tauride*; vendredi, la *Traviata*; samedi, *Cendrillon*.

— Les grands concerts :

Dimanche prochain, le concert Lamoureux sera exceptionnellement dirigé par M. Siegfried Wagner.

Pour continuer la série des auditions des grandes œuvres, avec chœurs, soli et orchestre, M. Ed. Colonne annonce pour dimanche prochain, mars, à deux heures un quart, au Châtelet, le chef-d'œuvre de César Franck, les *Béatitudes*, avec MM. Paul Daraux, Ballard, Berton, Georges Dantu, Emile Cazeneuve, Guillamat, Mmes Auguez de Montalant, Dépagneux, Suzanne Richebourg.

— On annonce la mort de M. Riga, régisseur du théâtre des Variétés.

Riga était entré à l'Opéra à l'âge de douze ans et avait paru dans l'*Africaine* à sa création. Opéra-Comique, Théâtre-Lyrique, Théâtre-Italien, églises Saint-Eustache, Saint-Eugène et Panthéon, il avait chanté partout les soli d'enfant, avant de débuter aux Folies-Saint-Antoine, où il créa la première opérette de Blondeau.

En 1870, il partit pour la Russie, où il resta dix ans, tantôt à Moscou, tantôt à Saint-Pétersbourg; il y obtint de véritables succès et revint en 1881 à Paris, où Cantin l'engagea pour créer la *Reine des Halles* à la Comédie-Parisienne. Pensionnaire des Bouffes, puis des Folies-Dramatiques, il devint administrateur de la Gaîté où il resta plus de sept ans.

Enfin, en 1895, M. Samuel l'appela auprès de lui comme régisseur général des Variétés, et, depuis hu